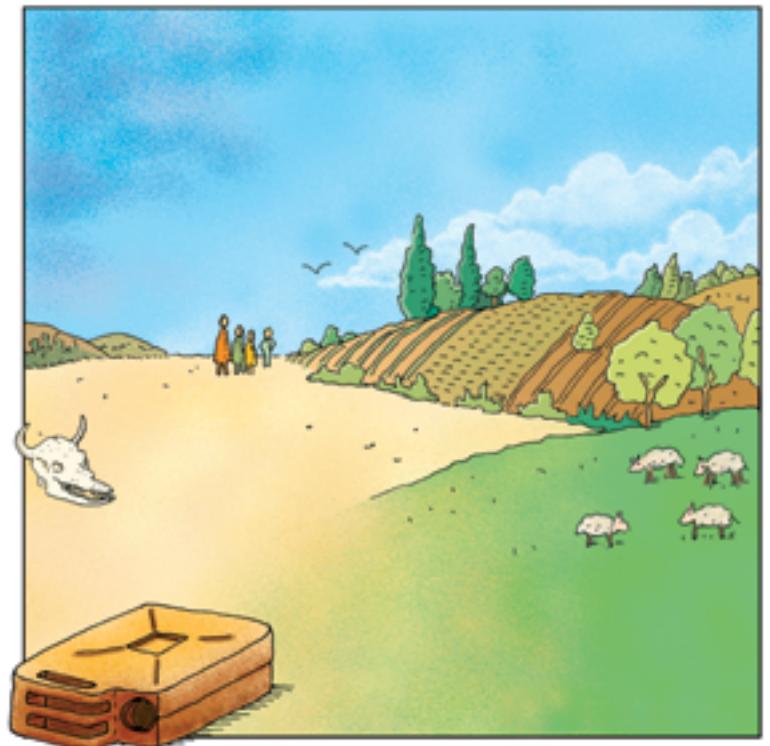


Emmanuel BAILLY

L'écorégion



Dossier de 16 pages, extrait de l'étude « **Le concept de l'écorégion** » réalisé par Emmanuel Bailly pour l'association « **L'Intelligence Verte** » en mai 2005.

Définitions

Souveraineté alimentaire

Définie pour la première fois en 1996 par *Via campesina*, la souveraineté alimentaire signifie que « le droit des peuples et des communautés de se nourrir et de produire leur nourriture prévaut sur les préoccupations commerciales. »

Cela suppose que l'on appuie et promeut les marchés et les producteurs locaux plutôt que les productions destinées à l'exportation et les importations de denrées alimentaires.

En vertu du principe de souveraineté alimentaire, chaque pays a le droit de déterminer dans quelle mesure sa production interne de produits alimentaires de base doit lui permettre d'être autonome.

Indicateur de Souveraineté alimentaire

Outil de diagnostic territorial permettant d'identifier et de comparer l'offre et la demande alimentaire d'une population sur un périmètre déterminé.

L'indice de souveraineté alimentaire calculé à partir des données Agreste, et cela pour tout type de production animale et végétale, facilite, dans le cadre d'une stratégie de gestion des risques, l'évaluation de l'état de dépendance ou d'indépendance alimentaire d'un territoire.

Écorégion

Délimitée par ses frontières administratives, orchestrée par des organes politiques cohérents, une écorégion est un patrimoine écologique dont les terroirs sont les vecteurs d'expression de ses spécificités agronomiques, culturelles et sociales.

Système écologique durable, gérant et maîtrisant les flux énergétiques secondaires circulants sur son territoire, une écorégion accueille l'individu et assure au présent comme au futur, un minimum bien-être.

L'écorégion est un écosystème doté d'un appareil-agro immunitaire performant, reconstituant ses forces à l'intérieur de son espace régional.

Système Agro-immunitaire

L'immunité agroalimentaire d'un territoire peut être définie comme l'ensemble des mécanismes biologiques, structurels et économiques permettant à un système pluriécologique d'apporter le bien-être aux bassins de vie qui le constituent et d'assurer son intégrité en éliminant ses propres constituants altérés ainsi que les flux exothermiques et les monocultures infectieuses auquel il est exposé.

Principe d'écorégionalité

Le principe d'écorégionalité s'inscrit dans une politique de gestion des risques climatiques, énergétiques, sanitaires et alimentaires tout en permettant de reconstituer durablement le système immunitaire d'une région.

Consommer une alimentation écologiquement et socialement responsable transformée au plus près de son lieu de production est une simple règle de bon sens mais aussi une priorité d'ordre international vis-à-vis de la problématique du réchauffement climatique.

Ce dossier de 13 pages, extrait de l'étude « Le concept de l'écorégion » réalisé par Emmanuel Bailly pour l'association « L'Intelligence Verte » en mai 2005, sert de base de réflexion aux intervenants des différentes Tables rondes.

Ingénieur en Environnement (Ensil), ancien paysan bio, membre d'Alder et d'Intelligence Verte, Emmanuel Bailly coordonne l'organisation des 1^{res} Assises du Limousin.

Le concept de l'écorégion

I. Les écorégions à l'échelle Européenne

Le modèle des écorégions, tel que nous allons l'aborder, que ce soit par le biais de ses périmètres de souveraineté ou par ses aspects multifonctionnels et multi-générationnels, s'intègre parfaitement dans une démarche conceptuelle multi- territoriale à l'échelle européenne. « *L'enjeu majeur consiste à passer d'une conception monolithique à une conception multi- territoriale de territoires indépendants... les rapports entre les états et les élus doivent être repensés afin que cessent les situations de dépendances ici, d'assistance là.* » (DATAR. 2002 - Aménager la France de 2020. Mettre les territoires en mouvement La société et ses territoires. *La Documentation française*)

Le « scénario de l'équité » envisagé par la DATAR dans sa prospective d'aménagement de la France pour 2020 préconise d'ailleurs une forme polycentrique maillée favorisant une recomposition infrarégionale et « *ouvrant le champ à des stratégies locales différenciées, sans pour autant être déconnectées les unes des autres* ».

1. Des stratégies économiques aux enjeux de maîtrise des risques

La définition d'une politique de gestion des risques contre le changement climatique à l'échelle Européenne est une priorité internationale. La mise en synergie des territoires via un modèle commun écorégional peut enrayer ou du moins en amoindrir les effets écosystémiques sur la population et l'environnement à partir du moment où les enjeux et leur démesure ont été clairement identifiés.

L'élaboration d'une telle politique climatique et intemporelle à l'échelle de la planète se doit d'être simple, cohérente, à destination des générations futures.

Applicable par tous les peuples et pour tous les peuples puisque répondant aux besoins élémentaires et fondamentaux de tout être vivant, ce vaste chantier humanitaire et planétaire offre à chacun un minimum d'équilibre social environnemental et économique, ce que nous appellerons le « minimum bien-être ».

La volonté de protéger les populations contre des événements sur-naturels et de maintenir en bon état les ressources naturelles, prédispose les états à repenser les territoires et à ériger un schéma durable de territorialisation. Les états nations disposent de la « compétence de la compétence » et sont à même de décider de l'architecture institutionnelle et territoriale ainsi que de la définition de la stratégie de gestion des risques appelant à restaurer durablement les bassins de vie.

Répondre à la rupture de l'approvisionnement, enrayer les émissions de gaz à effets de serre et satisfaire le minimum bien-être nécessite de penser globalement et agir localement. L'écorégion est un schéma agro-environnemental qui permet à l'individu d'aménager son espace territorial de manière participative tout en permettant aux générations futures de jouir d'un « capital bien-être ».

Si les grandes lignes directrices sont insufflées dans une politique agricole commune mondiale, la gestion de ce capital environnemental et l'aménagement de ces espaces intergénérationnels doivent répondre aux besoins domestiques de tout individu où qu'il soit dans le monde.

Si les stratégies définies sont communes et cohérentes à l'échelon international puisque répondant aux mêmes problématiques et mêmes besoins physiologiques, le choix des moyens est laissé au libre arbitre des espaces territoriaux. Ainsi ces stratégies globales peuvent s'adapter aux principes institutionnels et géopolitiques de chaque pays, s'adapter aux spécificités territoriales de chaque région. Chaque territoire devient libre d'ériger des moyens curatif et préventif adaptés à la culture selon une stratégie identitaire locale mais dans un profond respect des principes d'une politique climatique commune définissant clairement la nature et l'amplitude des degrés de liberté à laisser aux territoires. (Périmètre de souveraineté, perméabilité économique et possibilité d'étanchéification temporisée, absence d'outils financiers de régulation, mise en place de partenariats,etc.).

2. Les services de productions locales

Progressivement, dans le respect des identités régionales et de leurs spécificités historiques, culturelles et agro-économiques, « *d'une structure pyramidale du territoire à une dynamique organisationnelle des territoires* », les écorégions s'inter-régionalisent à l'échelle internationale.

La construction du monde de demain trouve sa force dans cette aptitude à articuler et pérenniser cette politique inter-écorégionale. L'articulation sous entend une imbrication sans point de friction des micro-territoires (communauté de communes), des macro-territoires (écorégions) et des territoires nationaux entre eux. La garantie par chacun de respecter l'espace de liberté économique de l'autre supprime les tensions primaires et pour cela des outils économiques de proximités doivent voir le jour. (Notion des degrés de liberté)

Les périmètres de sécurité alimentaire – périmètres de protection climatique – mettent en corrélation des infrastructures agricoles, agroalimentaires, industrielles et artisanales (de nature privé ou publique) et répondent aux besoins élémentaires de la population locale. La fusion de plusieurs bassins de vie facilite la mise en synergie d'un bassin d'emploi dont l'organisation fonctionnelle se rapproche des Services de productions Localisés (la SPL de la mécanique-Vallée, par exemple) mais dont le contenu diffère puisque son objectif originel vise avant tout à répondre au « minimum bien-être » des populations.

Outils économiques de proximité ces SPL sont maintenus en fonctionnement en toute équité sur une aire géographique ou selon une répartition spatiale stratégique définie par les collectivités.

Initiés par des fonds structurels européens selon un régime de répartition calqué sur « l'équivalent habitant », ces systèmes de productions remplissent un service au public à caractère obligatoire pour les raisons évoquées auparavant et prennent part à la vie économique régionale nationale et internationale grâce à leurs spécificités locales, leur savoir faire, leur identité collective.

L'internalisation des externalités sur l'environnement, le social et la santé humaine ayant été intégrée au niveau « local » aussi bien lors de la construction des SPL que dans leur fonctionnement quotidien, les échanges économiques au niveau « global » se trouvent alors imprégnés par ce système de management environnemental. En passant du local au global, l'économie extérieure se construit de l'intérieur des territoires sans déséquilibrer les Systèmes de productions Locaux en respectant le principe du libre échange mais en réglementant leur libre circulation. La libre concurrence des produits sur le marché extérieur s'effectue ainsi selon des critères qualitatifs intégrant le respect des générations futures et la gestion des ressources naturelles. Du global au local et du local au global, la boucle est bouclée.

3. La « capacité de charges » des territoires

« *Définir les capacités de charges des territoires, au regard des enjeux environnementaux, qu'il s'agisse des équilibres paysagers, de la préservation de la biodiversité ou de la qualité de vie, est un chantier qui s'ouvre. Anticiper les effets territoriaux majeurs – voire irréversibles – sous l'impact, à long terme, des différentes politiques publiques (et de leurs éventuelles synergies négatives), pourrait devenir l'une des fonctions centrales de l'État dans l'aménagement et le développement des territoires.* »

Le territoire français présente la particularité d'être bordée d'un espace littoral correspondant à une « emprise foncière » de près d'un tiers de l'hexagone. Cette particularité n'en est pas moins préoccupante si l'on se positionne dans une prospective de gestion des risques naturels. Les phénomènes de surcotes provoqués par la montée soudaine ou progressive des eaux du littoral sont déjà envisagés dans nombre d'archipels du monde. L'asile climatique pour certains peuples (les esquimaux..) est déjà une réalité et l'Europe n'y échappera pas.

Si le littoral français a considérablement empiété sur la mer depuis des générations en domestiquant de multiples zones marécageuses, il n'est pas déplacé, à la vue des récents événements mondiaux, de prévoir, dans un futur proche, un retrait dans les terres des populations du littoral.

Cette perspective bien malheureuse doit inévitablement être intégrée dans la construction des nouveaux bassins de vie afin de mieux la combattre. L'aménagement du territoire se doit de prendre en considération ces risques majeurs qui influenceront la géopolitique du monde de demain.

La mise en place des SPL doit donc prendre en considération de multiples paramètres si elle se veut durable. Les régions de l'intérieur des terres doivent, dans leur démarche d'aménagement de territoire, prévoir un accueil des populations potentiellement soumises aux risques climatiques et partager de manière équitable le « minimum bien-être » sans créer de craintes dans la population « autochtone » et sans déstructurer les économies en marche. La préservation des ressources naturelles allant de soi, l'encouragement de systèmes de production agrobiologie devient une évidence pour envisager les lieux de vie du futur.

Cette démarche de prospective territoriale amène l'homme d'aujourd'hui à s'interroger, à repenser les lieux en fonction de modifications géographiques.

L'esprit d'un « *génie des territoires* » (Jacques Beauchard) a promulgué à l'échelle de l'Europe ne peut dessiner les nouveaux territoires de demain sans prendre conscience que son principal facteur limitant est le libre accès aux ressources hydriques : La répartition spatiale des fleuves, des nappes souterraines et des lacs devient un enjeu pour chaque État nation.

Dessiner les prochaines cartes de découpage territorial en associant d'autres éléments de réflexion tels que le potentiel agronomique et le niveau d'érosion des sols, le seuil de contamination par des éléments toxiques, le nombre de zones sensibles et protégées fait partie de la stratégie d'anticipation et de préparation de la population aux risques surnaturels.

Ces nouveaux éléments de réflexion montrent combien les limites territoriales et les frontières vont devoir s'adapter aux besoins des individus.

Partager l'espace territorial, réceptacle ancestral de la mémoire collective, avec d'autres lieux de mémoires et construire un avenir pour soi et pour les générations futures est une profonde révolution de la pensée pour chacun d'entre-nous.

Nous percevons que les espaces géographiques de demain, acculés par la raréfaction de certaines ressources, matérialisent avant tout une aptitude à répondre aux besoins fondamentaux des êtres vivants et des écosystèmes. « *Ainsi, l'espace n'est jamais qu'une activité de l'esprit ; et c'est l'esprit qui confère à l'espace sens et fonction. Ce ne sont pas les territoires ou les pays qui se limitent (ou se délimitent) mutuellement mais leurs habitants qui exercent une action réciproque. Si la frontière devient alors une cristallisation, une spatialisation des processus psychiques de délimitation.* »

(Marion Segaud)

L'aptitude d'un espace de vie à répondre aux besoins physiologiques de l'individu oriente la réflexion sur la notion de besoin et de réponse au besoin.

La définition et la quantification de ce besoin individuel sont des actions clef pour mener une démarche de

prospective puisque cela amène à matérialiser l'empreinte écologique et spatiale générée par l'individu (besoin alimentaire en produit de base dans notre étude). Organiser une projection spatiale de ces besoins par territoire en vue d'une répartition équitable et durable nécessite de « voir » le monde en tenant compte des ressources souterraines, de leur potentiel de production et de régénération.

La *capacité de charges* des territoires (expression de la DATAR) est un élément important à définir puisqu'il permet de mettre en évidence le niveau d'aptitude qu'à un lieu de vie à répondre aux besoins de sa population.

De nombreux critères rentrent dans la définition de cette capacité de charges territoriale puisque le sol, l'air, l'eau, la biomasse sont sollicités par divers secteurs d'activités.

Aussi en restant dans notre champ d'étude (recherche de souveraineté alimentaire et la gestion des risques climatiques) la capacité de charges revient à estimer le « minimum bien-être » écorégional, dénombrer le nombre d'infrastructures ainsi que les moyens techniques et humains, prévoir la Surface Agricole Utile et surtout prévoir sur le long terme le potentiel des ressources naturelles et leur taux de régénération. La capacité de charges territoriale est abordée dans le chapitre de modélisation et une fiche récapitulative reprend les chiffres par équivalent habitant.

Une anticipation raisonnée des phénomènes via une démarche prospective, la définition d'une stratégie politique nationale prônant l'équité et la solidarité via la mise en place d'un minimum bien-être partout et pour tous, doivent être initiée très rapidement. Attendre ne ferait que générer des comportements xénophobes, spéculateurs et protectionnistes écartant les plus faibles et les plus démunis.

II. La démarche écorégionale, un fil conducteur pour désamorcer les menaces et offrir des opportunités de développement.

1. L'agriculture multifonctionnelle et intergénérationnelle

Le concept de l'agriculture multifonctionnelle prend forme année après année mais reste figé sur des notions environnementales bien secondaires au regard des événements naturels prévisibles pour les prochaines décennies.

Aménagement du paysage, entretien de l'espace rural, tourisme vert, maintien et transmission de l'héritage agricole sont les effets, les résultantes d'une politique agro-environnementale territoriale mais ne peuvent être les moteurs stratégiques d'une politique agricole durable.

La menace écologique est planétaire et pour répondre aux problématiques climatiques et existentielles, l'agriculture se doit d'être multifonctionnelle mais aussi intergénérationnelle. L'homme doit « voir » l'agriculture à l'échelle de l'humanité et transmettre un « outil agricole » répondant aux besoins des générations futures.

Le développement rural ne peut se contenter de soigner les plaies du paysage en juxtaposant des mesures agro-environnementales. Sans un profond remaniement de l'appareil de production agricole, sans un sévère dépoussiérage de la politique agricole commune, sans une réactualisation des théories économiques et règles commerciales mondiales, le destin de l'humanité sera livré aux caprices du dérèglement climatique.

Les régions européennes doivent anticiper sur les aléas climatiques et construire ensemble un modèle agrobiologique multifonctionnel inscrit dans une politique agricole communautaire. Les zones rurales doivent dépasser ces notions d'aménagement de territoire faisant la promotion de la nature, de l'entretien des espaces verts, du tourisme rural et des produits de terroir. Fractionner les activités, les secteurs, les acteurs du monde rural ne répond pas de manière efficace à la problématique du réchauffement climatique et les résultats s'avèrent indéniablement trop futiles face à l'ampleur d'une nature déchaînée.

L'enjeu est bien plus conséquent car il sera sur-naturel. Lorsque le vent soufflera dans les vallées, lorsque les inondations empliront les bassins, lorsque la sécheresse brûlera les vertes prairies alors le tourisme vert ou l'entretien de l'espace rural apparaîtra à nos yeux de citoyen bien décalé avec la nécessité de se nourrir et de se chauffer.

Cette économie régionale de survie est un besoin élémentaire que la raison nous pousse à mettre en place.

La responsabilité des hommes politiques est dorénavant engagée par les choix qu'ils vont promulgués dans les années qui viennent.

Donner les moyens pour que chaque région d'Europe puisse réagir et se protéger individuellement est la prochaine et inévitable mission que doit remplir la Communauté Européenne.

La protection de l'environnement, le maintien ou le retour à un bon état écologique des écosystèmes est indubitablement tributaire des décisions qui seront prises demain par nos décideurs. L'avenir de la planète dépend de leurs orientations, sensées créer du bien-être et réduire la fracture sociale .../...

Il devient urgent de mettre en place des structures pluri-disciplinaires capables de définir les outils économiques régionaux qui garantiront la création de ce pilier rural, qu'est l'agriculture multifonctionnelle .../..

2. Vulnérabilité alimentaire ou souveraineté alimentaire

Favoriser une monoproduction de masse « hautement compétitive » (bovin et pomme pour le Limousin) dans le seul but de s'adapter à la concurrence internationale initiée par l'Organisation Mondiale du Commerce et la Politique Agricole Commune est une stratégie territoriale coûteuse écologiquement, socialement et économiquement.

32 000 paysans ont déjà quitté les paysages du Limousin depuis les années 70 et ont laissé la place à une situation de dépendance alimentaire relativement grave.

Une politique agricole régionale, dès lors qu'elle ne peut garantir un approvisionnement en produits de première nécessité, entraîne irrémédiablement sa population dans un contexte de vulnérabilité alimentaire et cela même dans des situations de crises mineures.

Le Limousin, à l'image des autres régions françaises et européennes, ne produit en quantité suffisante que 10 % des produits circulant sur son espace territorial. Ainsi, la

production de légumes frais ne répond qu'à hauteur de 8 % des besoins de la population et la culture de pommes de terre à peine 26,5 % des besoins. (Voir cartes « *Etat des lieux de la Souveraineté alimentaire en France* »)

La restauration de la souveraineté alimentaire est un volet majeur de la souveraineté nationale mais aussi un droit citoyen fondamental.

Le constat d'abandon de la production des cultures vivrières sur tout le territoire national, corrélé à des événements surnaturels et à d'autres facteurs conjoncturels pouvant accentuer les risques ruptures de l'approvisionnement doit être évoqué auprès de tous et faire prendre conscience que ce type de scénario déjà vécu par certaines régions du monde, doit être inscrit dans une stratégie de gestion des risques régionaux à l'échelle européenne. Les effets sur la population seront considérables si rien n'a été prévu pour atténuer la souffrance et en limiter l'impact sur le citoyen.

responsable et économiquement viable, ne peut s'établir que dans un cadre respectueux des principes évoqués ci-dessus. La recherche d'équilibre et d'autonomie alimentaire et énergétique pour un territoire trouve sa légitimité dans la mise en application du principe de prévention et du principe de précaution.

La reconstitution du système agro-alimentaire d'une région passe indubitablement par la régénération d'une multitude d'outils de production (maraîchage, arboriculture, pisciculture, apiculture, aviculture, polyculture élevage) couplée à une dynamique d'actions transversales dans des domaines aussi complémentaires que la transformation, la commercialisation, la formation et la recherche.

Les impacts positifs d'une telle dynamique en matière de création d'emplois directs et indirects sont une véritable opportunité pour lutter contre la précarité et l'exclusion sociale pour ne prendre que le seul cas du Limousin.

Le périmètre écorégional de souveraineté (qui ne couvre qu'une petite moitié de la surface agricole utile totale) a besoin d'au minimum 50 000 actifs là où ne demeurent aujourd'hui que 30 000 personnes sur l'ensemble de la SAU (voir le chapitre 4 pour plus de détails).

Ce principe basé principalement sur la réorganisation territoriale de l'offre et la demande des flux alimentaires, doit veiller à ce que soit associée dans sa prospective d'aménagement de l'espace rural et urbain, une politique multifonctionnelle et multigénérationnelle intégrant la gestion des ressources naturelles, la gestion des déchets, l'autonomie et la sobriété énergétique, la notion d'empreinte écologique, la capacité de charges des territoires.

L'écorégion devient progressivement un écosystème doté d'un appareil agro immunitaire performant, reconstituant ses forces à l'intérieur de son espace régional.

Délimitée par ses frontières administratives, orchestrée par des organes politiques cohérents, une écorégion est un patrimoine écologique dont les terroirs sont les vecteurs d'expression de ses spécificités agronomiques, culturelles et sociales.

Système écologique durable, gérant et maîtrisant les flux énergétiques secondaires circulants sur son territoire, une écorégion accueille l'individu et assure au présent comme au futur, un minimum bien-être.

3. Le principe d'Écorégionalité

Consommer une alimentation écologiquement et socialement responsable transformée au plus près de son lieu de production est une simple règle de bon sens mais aussi une priorité d'ordre international vis-à-vis de la problématique du réchauffement climatique. Le principe d' écorégionalité s'inscrit dans une politique de gestion des risques climatiques, énergétiques, sanitaires et alimentaires tout en permettant de reconstituer durablement le système immunitaire d'une région.

L'immunité agroalimentaire d'un territoire peut être définie comme l'ensemble des mécanismes biologiques, structurels et économiques permettant à un système pluriécologique d'apporter le bien-être aux bassins de vie qui le constitue et d'assurer son intégrité en éliminant ses propres constituants altérés ainsi que les flux exothermiques et les monocultures infectieuses auquel il est exposé.

Un système écorégional performant est lié à son aptitude à répondre à l'invasion de flux exogènes asphyxiant son outil de production et déstructurant son tissu social, à sa capacité à réagir face à l'intrusion d'un vecteur étranger et bien sûr, à sa faculté d'isoler ce corps étranger.

Cette aptitude à répondre et cette capacité de réaction ne sont pas l'objet de mesures protectionnistes et xénophobes mais sont bel et bien le fruit d'une intelligence collective visant au respect du principe de prévention et du principe de précaution. Une démarche écorégionale, écologiquement

4. La maille écorégionale : une boîte à outils

L'objectif de restauration de la souveraineté alimentaire sur un territoire déterminé est atteint dès lors que l'intégralité de la Filière « Alimentation » est identifiée, rendue opérationnelle par des moyens en adéquation avec les fondements d'un développement territorial durable : Formation, Recherche, Artisanat, Industrie, Circuit de vente et de distribution, Tourisme, Gestion des ressources.

La recherche d'une autonomie et d'une sécurité alimentaires nécessite d'instituer des règles de production et d'échange strictes, équitables, généralisables et reproductibles aux autres régions d'Europe.

La maille écorégionale est une aire qui réglemente la circulation des flux d'origine alimentaire sur son territoire. Elle est elle-même composée d'un ensemble de bassins de vie et de bassins d'emploi. Sous-compartiment géographique de la région, porteuse des vecteurs de bien-être de la population, dotée d'une structure économique durable, cette maille permet de nouer des partenariats facilitant des échanges avec d'autres mailles écorégionales et cela sans compromettre ses objectifs d'autosuffisance alimentaire et énergétique. Une région peut ainsi être constituée de plusieurs mailles écorégionales, toutes respectueuses des spécificités de chacune.

Ce cadre territorial est aussi une boîte à outils – *boîte à périmètre* – disposant d'outils de régulation et éventuellement de

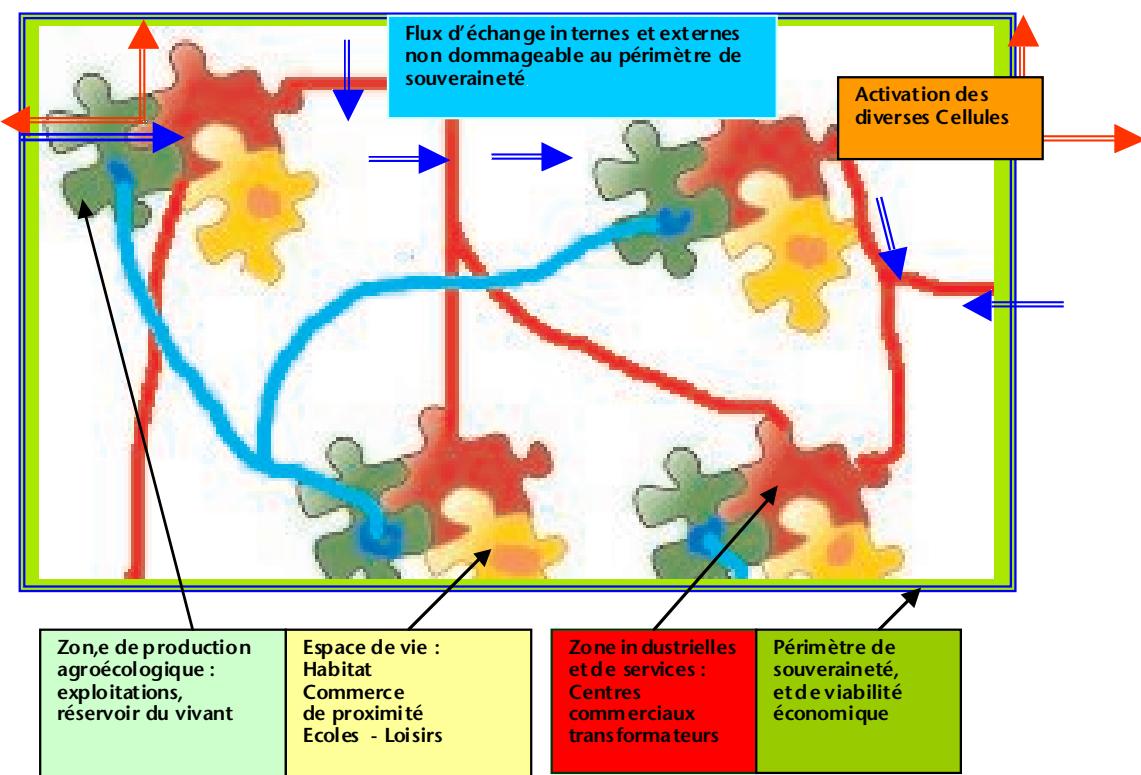
neutralisation au cas où des productions exogènes menaçaient le système agro immunitaire régional, voire inter régional. La généralisation à l'échelle européenne de ce type d'outils amènera au fil du temps une clarification et une normalisation dans les types d'échanges communautaires.

L'utilisation d'un référentiel commun internalisant ainsi un certain nombre d'externalités négatives et positives sur l'environnement, le social, la santé permettra de contrôler avec plus d'objectivité les échanges commerciaux sans pour cela être un obstacle aux pratiques commerciales instituées par le libre échange.

La légitimité de ces outils de veille et de régulation doit être l'expression d'un profond respect des principes évoqués auparavant : La préférence locale ne peut exister si les conditions de production, de transformation et de distribution ne répondent pas aux critères de durabilité abordés dans l'Agenda 21.

Amener progressivement à reconstituer le système agroalimentaire des régions françaises nécessite de la part des décideurs régionaux de faire appel à des stratégies territoriales ambitieuses et courageuses face à des stratégies décidées au niveau mondial et face à des risques climatiques et sanitaires avérés. Des notions novatrices sont donc à créer ou à aménager, des outils institutionnels à adapter, des concepts à inventer.

Exemple de représentation spatiale* d'une maille écorégionale : Bassins d'emploi en synergie avec plusieurs bassins de vie



Le périmètre de souveraineté alimentaire est un outil de la boîte à outils, un « cadre spatial » exprimant une volonté politique ambitieuse et cela dans le seul but de fournir une alimentation écologiquement et socialement responsable à l'ensemble de sa population.

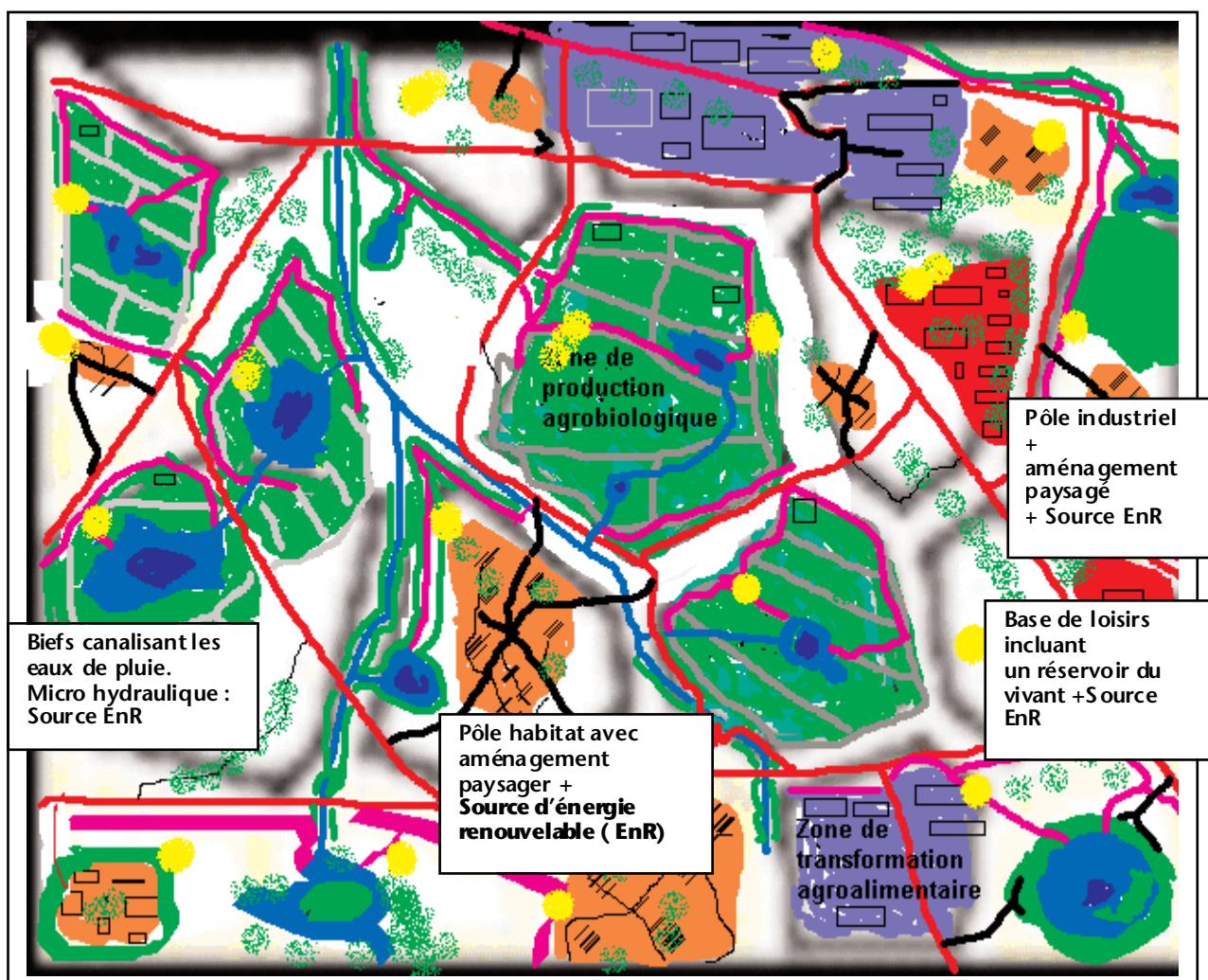
Multifonctionnel et intergénérationnel, cet espace veille en permanence à ce qu'un certain volume de production caractérisant la demande alimentaire régionale soit élaboré en son sein.

La consommation de ces produits est facilitée localement par la mise en place d'un périmètre d'absorption de volumes garantis. Une consommation de proximité via la restauration scolaire, les maisons de retraites et les centres

méicalisés favorise l'émergence et la protection de productions agricoles de proximité. Cette contractualisation des moyens et des actions est rendue possible grâce à la mise en place d'un cadre spécifique respectant le code des marchés publics.

La transformation, la distribution et la consommation de ces produits sont facilités par la mise en synergie des acteurs et moyens régionaux sans pour cela étanchéifier les échanges avec les autres régions. Au contraire des partenariats (mutualisation de structures et de filières, partage de ressources, de données ou de programmes, retours d'expérience,) sont souhaitables et l'interconnexion de mailles écorégionales favorisées.

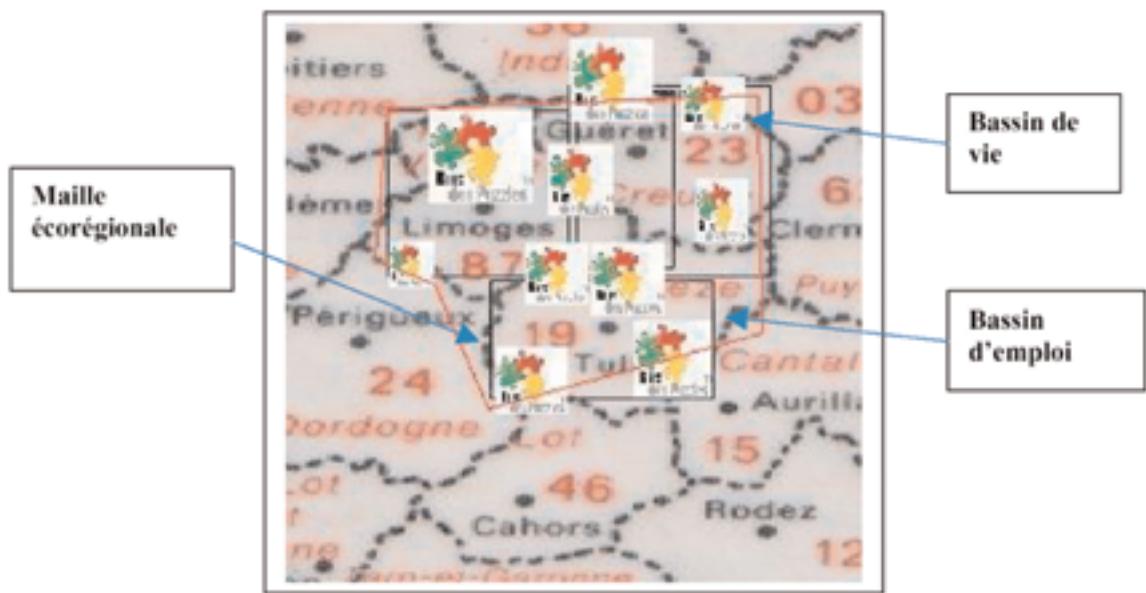
5. La démarche écorégionale : une stratégie européenne



Maille locale après réorganisation de l'espace territorial

La distribution spatiale des mailles est la retranscription sur le terrain des exigences et des attentes des collectivités territoriales, de leurs spécificités et de leur stratégie locale. Le nombre de bassins d'emploi et par extension le nombre de bassins de vie se calquent aux schémas infrastructurels existants, aux habitudes de vie de citoyens, aux outils de productions disponibles et en collaboration avec les acteurs privés et publics désireux de s'engager dans une démarche écorégionale. Une maille écorégionale assemble, agglomère, interconnecte et protège les bassins de vie de flux redondants menaçant leur intégrité et leur durabilité. Les différents niveaux économiques rencontrés à l'échelon local, régional, national, européen et international s'interconnectent et échangent des flux spécifiques à leur niveau d'action sans déséquilibrer l'espace investi.

Exemple de représentation spatiale des mailles écorégionales



Cette première grande étape (phase « Évaluation » couplée à une phase « Préparatoire »), permet d'inhiber ou d'assouplir certains freins susceptibles de ralentir la construction écorégionale : choix et mise en cinétique de certains programmes portant sur l'emploi ou l'accès au foncier non-bâti, initiation ou transfert de productions de masse sur des cultures vivrières, mise en place d'outils et d'infrastructures agroalimentaires, partenariats interrégionaux, création de cycles de formations professionnelles,etc.

La seconde grande étape passe par l'élaboration d'un protocole strict, transparent, participatif et évolutif afin d'assurer la continuité et la transmission intergénérationnelle de l'outil de production écorégionale.

En donnant la perspective à une région de mettre en place une politique agricole de prévention des risques, l'agriculture sort progressivement de la sphère privée et capitaliste pour se retrouver dans le champ de l'intérêt public des nations. L'agriculture de proximité tout naturellement et légitimement trouve une place dans l'espace collectif des biens et services publics agricoles territoriaux en participant à l'entretien de l'espace rural, à la régénération de la biodiversité, à la protection et la gestion des ressources naturelles.

Distribution spatiale de mailles écorégionale dans la maille nationale



L'extension de ces mesures agro-existentielles au niveau européen, mesures encadrées par le principe d'écorégionalité, garantie à chaque État membre une souveraineté alimentaire de même nature et cela proportionnellement à la capacité de charge de son territoire.

Cette préférence agricole territoriale ne peut-être taxée de mesure protectionniste à partir du moment où chaque région de la Communauté Européenne est dotée des mêmes outils de régulation, des mêmes avantages communautaires.

Généralisation spatiale de maillages à l'échelle de l'Europe et matérialisation du périmètre de souveraineté Européen

6. Démarche écorégionale et secteur agricole

L'application du modèle écorégional au secteur de la production agricole permet d'établir une projection relativement précise en terme de définition du périmètre de souveraineté alimentaire ainsi que de développement socioéconomique. Un point important est à préciser d'emblée : le modèle agricole retenu pour établir ce modèle écorégional est celui de l'agroécologie, implanté de manière encore marginale par rapport au modèle intensif.

L'Agroécologie, un mode de production écorégional

Ce mode de production agricole respectueux des écosystèmes répondant à la demande des citoyens sans compromettre les besoins des générations futures s'impose très légitimement.

Première forme d'énergie renouvelable utilisant les éléments naturels pour produire la biomasse, l'agrobiologie, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui en France et en Europe, possède toutes les qualités requises pour relever le défi du réchauffement climatique, ou du moins en atténuer l'impact sur les écosystème et sur les populations :

- adaptation au climat ;
- entretien et renouvellement de la biodiversité ;
- protection des sols et des ressources hydriques ;
- utilisation raisonnée de l'énergie et des ressources naturelles ;
- conservation des espèces et renforcement de leur système immunitaire ;
- condition d'élevage et de culture respectant le bien-être des êtres vivants ;
- sauvegarde du patrimoine agro-culturel.

La répartition des besoins dans l'espace régional doit prendre en compte :

- la proximité des activités agricoles conventionnelles ;
- la densité des bassins de vie ;
- l'habitat, les plans d'occupation des sols ;
- les secteurs industriels ;
- les infrastructures agricoles et agroalimentaires ;
- les ressources hydrologiques ;
- le potentiel agronomique des terres sollicitées ;
- les axes routiers, la logistique de transport retenue ;
- des programmes agro-environnementaux en cours ;
- les ressources forestières.

Cette projection des assolements à l'échelle territoriale doit être menée de manière cohérente en fonction de la disponibilité et de la nature des effluents d'élevage, des cycles de rotation des cultures.

Les ateliers de polycultures élevages sont à favoriser afin d'équilibrer les bilans entrées et sorties en éléments nutritifs. L'autonomie en intrants organiques est à rechercher.

La surface utile retenue doit être apte à résister intensément aux intempéries et garantir un niveau de production correct. Le mode cultural retenu doit participer à la restauration des ressources hydriques et maintenir en bon état les ressources écologiques.

Les mesures contre l'érosion des sols ou le lessivage des éléments nutritifs sont indispensables. La plantation de haies doit être conduite de manière systématique. L'utilisation raisonnée de l'énergie, le stockage du dioxyde de carbone, le non emploi de substances chimiques, la limitation des transports vers les pôles de transformation ou de consommation sont des mesures à privilégier.

Les règles de conduite grandes cultures et élevages doivent respecter dans la mesure du possible les cahiers des charges de l'agrobiologie.

7. Un nouvel outil : L'indicateur de Souveraineté alimentaire

Recenser les besoins alimentaires d'une région

Définir quantitativement les besoins alimentaires et énergétiques par habitant sur une région donnée permet de mettre en évidence l'intensité du prélèvement opéré sur les ressources naturelles. Ainsi, selon le degré d'intensité du prélèvement, le besoin peut laisser une empreinte écologique irréversible sur les écosystèmes sollicités. Pour éviter ce type de séquelle environnementale, il devient nécessaire de définir une stratégie de gestion des ressources naturelles. Connaître le potentiel des ressources afin de générer une empreinte écologique la plus faible possible vis-à-vis de l'environnement doit maintenant faire partie des priorités des collectivités et des citoyens.

Chaque région doit prendre en charge cette somme d'empreintes écologiques et mettre en œuvre des outils adaptés à la protection des écosystèmes, à la gestion des ressources naturelles. Les analyses de cycle carbone, ainsi que des carbo bilan peuvent aider à mener cette démarche.

Ce qui va nous intéresser c'est avant tout de connaître la demande alimentaire sur un périmètre régional et voir comment celle-ci trouve satisfaction via la production agricole de proximité.

Après avoir quantifié le besoin alimentaire, analysé les failles ou mis au grand jour les limites et la fragilité du

système de production, il devient intéressant d'élaborer un concept agro-environnemental sensé satisfaire la demande de façon durable.

La modélisation de la demande consiste alors à concevoir un outil de proximité multifonctionnel et multigénérationnel puis l'utiliser lors de la mise en œuvre d'une stratégie agro-environnementale durable à l'échelle locale, régionale, nationale et européenne.

La caractérisation d'une surface utile agricole déterminée sur les bases de la demande alimentaire offre la possibilité d'extrapoler sur les créations infrastructures agricoles et agroalimentaires à l'échelon territorial, de chiffrer les frais des immobilisations, de définir le nombre d'emplois directs sollicités, d'estimer le potentiel de ressources et leur aptitude à se régénérer, de comprendre, anticiper et débloquer les freins institutionnels et psycho politiques ou faire sauter les barrières limitantes de la pensée contemporaine.

Étape après étape, à partir d'un besoin formulé, le modèle se construit et tente de trouver sa place dans les grandes lignes du schéma de développement de la Communauté européenne, de gagner une certaine crédibilité vis-à-vis de la politique agricole commune et des organisations du commerce mondial.

Une économie écorégionale de proximité

Définir et garantir une économie écorégionale de proximité passe avant tout par :

- l'identification et la quantification des besoins alimentaires (végétaux, viande, céréales, œufs) ;
- la quantification et la disponibilité des ressources hydriques (boisson, sanitaire.) ;
- la quantification du potentiel énergétique (lumière chauffage, voir courant alimentation appareillage ménager et robotique).

L'aspect artisanat doit être considéré puisqu'il sera sollicité lors des périodes de « reconstruction ». Ainsi le maintien en éveil de certains corps de métiers doit être préservé et subventionné par les régions. Le tourisme peut participer à cette charge de solidarité pour le maintien culturel d'un savoir faire car les habitants seront heureux d'en profiter le moment venu.

Une fois les besoins déterminés (la « demande » dans le référentiel utilisé) une analyse complète des moyens de productions doit être planifiée :

- recensement des ouvrages hydrauliques et des sources potentielles (quantité, qualité) ;
- recensement et audit des éleveurs et maraîchers existants sur le territoire (surface, moyen pérennité) ;
- recensement et audit des outils de vente de proximité (marché, hall, foire) ;
- recensement des savoir-faire et des savoir-être.
- recensement des installations énergie renouvelable disponibles (biomasse, micro hydraulique, méthanisation, solaire, éolien)

L'état des lieux réalisé, une planification des actions à mettre en œuvre s'impose :

Faire le Choix des périmètres de souveraineté alimentaire en tenant compte de facteurs limitants, tels que l'urbanisation, le potentiel agronomique des terres. Les besoins définis dans le cahier des charges « Écorégion » doivent être comblés dans leur totalité. L'indépendance en intrants organiques s'impose d'elle-même si l'on veut que la production soit durable et sans impact sur les écosystèmes. Véritable bassin de vie dont le rôle primaire est de répondre aux besoins alimentaires du quotidien, ce périmètre implique nécessairement certaines transversalités avec divers domaines d'actions pour prétendre à une certaine cohérence territoriale.

La vente en local, si elle se veut durable, doit utiliser des outils permettant la réalisation du service demandé tout en veillant à ne pas exposer ses producteurs aux jugements sectaires ou passionnels. Si la transparence de la production est une règle de base pour des échanges respectueux, la protection de la vie privée des individus est impérative et garante d'un bon fonctionnement du système.

Des comptoirs de distribution répartis sur le périmètre de viabilité économique peuvent remplir ce « rôle tampon ». L'homogénéité de prix instituée par les collectivités à l'échelon régional, voire nationale, permet aussi d'anticiper sur des déséquilibres de fréquentation sur les périphéries.

Acheter en local, c'est contrôler et utiliser son pouvoir d'achat dans le but de maintenir en veille un espace sécurisé pour les générations futures. Nous verrons par la suite que des gains financiers importants peuvent être réalisés vis-à-vis du pouvoir d'achat de chacun.

Des aides régionales peuvent se manifester à travers la mise en œuvre de projets, la réalisation d'infrastructures de vente digne du XXI^e siècle. Des achats fonciers peuvent être soutenus par diverses collectivités afin de permettre l'installation de paysans, de structures agricoles.

Le périmètre de viabilité économique intègre dans son concept, la notion :

- d'internalisation des coûts et préjudices que l'environnement doit supporter ;
- de gestion des énergies fossiles ;
- de lutte contre le réchauffement climatique ;
- de responsabilité citoyenne dans l'acte d'acheter local (consommateur).

Le choix des périmètres de reconnaissance sociale est une incidence directe du respect des périmètres de souveraineté alimentaire et de viabilité économique. Reconnaître le travail de chacun permet de redynamiser le tissu local, restaurer les savoir-faire, redonner à l'individu artisan paysan une fonction dans un espace de vie ainsi qu'une reconnaissance sociale au sein de sa microsociété.

L'homme ne vient pas sur Terre pour être directeur ou informaticien, il vient sur Terre pour devenir un Homme. Le métier qu'il exerce participe à sa construction d'Homme. Dans ces périmètres de viabilité économique, les savoir-faire participent à cette construction individuelle. Le partage de son temps sur des activités locales et saisonnières attribue une autre image à la fonction « travail ». La mono-activité, la spécialisation de l'esprit à un domaine de réflexion-type s'efface pour laisser progressivement la place au pluri-activisme de l'esprit.

Le choix des périmètres de reconnaissance sociale est à privilégier non pas pour préserver l'identité locale ou pour traduire une quelconque peur de l'extérieur mais plutôt par souci de préservation des périmètres de souverainetés.

« Fabriquer » un minimum de survie et garantir sa consommation *in situ* ne peut être considéré comme une politique protectionniste à partir du moment où cet « avantage » est offert à tout territoire. Il doit être assimilé comme un outil de protection contre le réchauffement climatique mais non pas comme la manifestation d'un sentiment xénophobe, ou perçu comme une obstruction au libéralisme économique et à la libre concurrence.

Il ne peut être reproché d'organiser une étanchéification territoriale puisque des partenariats, des liens d'échanges seront nécessaires pour répondre aux besoins des espaces très urbanisés ne pouvant assurer leur production (Imperméabilisation des sols, urbanisation intensive, surpopulation, pollution urbaine, pollution chronique, sites pollués...).

L'absence de ces espaces naturels en zone urbaine doit être comptabilisé dans le bilan régional et répercuté en compensation sur des bassins de vie aptes à assumer cette production. Solidarité des villes et des campagnes via l'alimentation, voilà une bonne manière de retisser les liens.

Niches biologiques situées aux abords des grandes villes, Les bassins de vie sont dotés de moyens d'acheminement et de distribution choisis en fonction de critères écologiques et durables.

La création d'une organisation régionale du commerce s'avère être un outil de gestion relativement adapté pour éviter toute dérive d'étanchéification d'une région vis-à-vis du réseau agroalimentaire national et européen. De plus, la gestion des flux entrants et sortants du territoire permet à tout moment de re-évaluer la politique agroalimentaire initiée.

Le choix des périmètres de solidarité pour les générations futures considère la restauration et la protection d'espaces géographiques. Ces réserves naturelles urbanisées ou pas, touristiques ou pas, garantissent des ressources hydrologiques et agronomiques pour les générations futures.

Un état des lieux avec appel à la mémoire collective afin de recenser les exactions industrielles du passé s'avère nécessaire afin de s'affranchir des lieux contaminés de manière irréversible.

La création de pépinières du vivant rentre dans cette stratégie de solidarité générationnelle. Si la définition du développement durable s'achève sur les termes suivants « sans compromettre les besoins des générations futures », ménager des compartiments écologiques, les « réservoirs du vivant », devient vital et la mission peut être confiée à des observatoires naturels régionaux.

Les cartes « État des lieux de la souveraineté alimentaire dans les régions françaises » jointes au présent document sont établies à partir de l' « Indicateur de Souveraineté alimentaire » développé dans l'étude réalisée par Emmanuel Bailly « **Le concept des écorégions ».**

Cette étude est téléchargeable à l'adresse internet suivante :

<http://www.notre-planete.info/ecologie/devdurable/>

ou sur simple demande à : bailly-emmanuel@wanadoo.fr

INFORMATIONS SUR LES CARTES

Les valeurs indiquées sur les cartes correspondent à l'Indice de Souveraineté Alimentaire, qui est un pourcentage établi selon le rapport suivant :

(OFFRE/DEMANDE)*100

OFFRE : Offre de la production agricole régionale selon les données AGRESTE 2000

DEMANDE : Demande de la population régionale, basée sur un «Équivalent Alimentaire par Habitants» (appliqué pour tout le territoire national), selon des données AGRESTE des bilans d'approvisionnement agroalimentaires 2002-2003.

Un Indice supérieur à 80% correspond à un seuil minimal acceptable pour répondre aux besoins physiologiques des individus sans générer de dommage grave pour la population d'une région.

Indice > 80% Indice $\leq 80\%$

